



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le neuf avril deux mille vingt quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Julien BARATAUD représenté par Catherine VIDAL

Excusés non représentés : Jean-François POUMIER

Madame Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 05 avril 2024

### Délibération 10042024 – Renouvellement de la convention entre la commune et La Poste relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence Postale Communale de Chanteix

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2005 par laquelle le conseil municipal avait décidé de la création de l'Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Postale Communale est régie par une convention qui arrive à son terme au 31/01/2025.

La Poste propose le renouvellement de cette convention pour une durée de 9 ans avec une offre élargie de services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de renouveler cette convention pour une durée de 9 ans avec une offre élargie de services et d'**AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout acte ou document connexe à cette affaire.

Membres présents : 13

Membres absents : 2

Votants : 13

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 11/04/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 10/04/2024